

DIRECTION GENERALE DU SERVICE EN VOL**SNPNC-FO**

M. Jean-Michel Courtois
Secrétaire de Section

UNSA PNC

M. Alexandre Duboc
Secrétaire de Section

Roissy, le 26 novembre 2021
DG.IS 21.10

Messieurs les Secrétaires de Section,

Vous m'avez fait part par vos courriers en date du 9 novembre 2021 de revendications relatives à :

- L'ajout d'un PNC aux compositions actuelles sur les destinations LHR, GVA, AMS et ZRH, considérant que le produit délivré depuis fin octobre correspond au service nominal pré Covid,
- L'obtention d'un repos additionnel pour composition d'équipage réduite sur ces mêmes vols.

Nous ne pouvons pas considérer que le service mis en œuvre alourdisse de manière significative la charge de travail sur les vols considérés car même si nous avons rehaussé le niveau de service en vol comparativement au service très minimaliste mis en place lors de la crise Covid, nous proposons depuis le 31 octobre un produit simplifié par rapport à la situation pré-Covid.

Ce produit reste conforme aux principes de simplification de l'offre et adapté à la composition d'équipage tel que défini dans l'avenant à l'accord collectif PNC 2017-2019 relatif aux mesures exceptionnelles d'adaptation des compositions d'équipage.

C'est pourquoi je ne répondrai pas favorablement à votre demande de RADD pour composition d'équipage réduite associé à la mise en place de ce nouveau service.

Je suis cependant sensible aux arguments que vous portez, sur les conditions de travail des PNC sur nos vols les plus courts dans le contexte à la fois de crise que nous traversons et de reprise d'activité tant attendue.

Nous devons mettre à profit cette période pour accompagner la reprise, et particulièrement celle du trafic Affaires sur ces vols les plus courts de notre réseau moyen-courrier, reprise vitale pour notre économie.

Aussi à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2022, la composition d'équipage de base sera augmentée d'un (1) PNC (hors 321) sur 3 lignes : LHR, GVA et AMS, destinations sur lesquelles, cet ajout sera favorable aux conditions de travail des PNC et au service à délivrer à nos clients en maintenant le niveau de sécurité des vols.

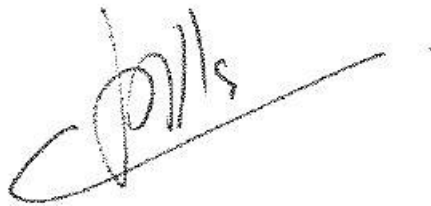
1/2

Ces lignes n'étant pas desservies pendant cette période par l'A220, la composition d'équipage est maintenue à 3 PNC sur ce type avion.

Si pendant cette période la situation sanitaire se dégradait et que nous étions amenés à réduire le produit à bord, l'ajout de ce PNC supplémentaire ne se justifierait plus. Les adaptations produit continueront à faire systématiquement l'objet d'une information en CSSCT et d'échanges avec les représentants du personnel.

Dans tous les cas, nous aurons l'opportunité d'évaluer cette mesure tout au long de cette période et au plus tard en mai 2022 pour prolonger ou abandonner cette mesure.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires de Section, mes salutations distinguées



Catherine Villar
Directrice Générale Adjointe